

## Présentation du DMF 2015

par Robert Martin

La nouvelle version du DMF, la sixième, ne modifie pas fondamentalement la précédente (celle de 2012). Le DMF 2015 constitue cependant une version *corrigée, augmentée et enrichie de nouveaux liens hypertextuels*.

### 1. Une version corrigée

Dans le DMF 2012, les erreurs et les insuffisances ont été signalées en "Annotation" au fur et à mesure qu'elles ont été détectées (par exemple sous l'article *frein*, sous l'article *fro...*). Le DMF 2015 rectifie toutes ces anomalies (en faisant disparaître notamment les doublons, c'est-à-dire les articles malencontreusement rédigés deux fois sous des graphies d'entrée un peu différentes).

La technique de l'Annotation est reconduite dans le DMF 2015 (et le sera dans les versions ultérieures) : elle permet de mentionner au jour le jour les modifications nécessaires, tout en laissant inchangée la version de départ (datée et intangible, à la manière d'une édition imprimée).

*N.B.* Le DMF distingue le *lemme* et l'*entrée*. Cette distinction était indispensable dans le DMF1 : il s'agissait alors de regrouper sous des lemmes communs les articles des Lexiques préalables dont les entrées n'étaient pas uniformisées ; elle était obligatoire aussi dans les versions suivantes (DMF2, DMF 2009, DMF 2010), c'est-à-dire aussi longtemps que les Lexiques préalables, en tout ou en partie, étaient seulement cumulés. Dans la version de 2012 en revanche, les lemmes auraient pu suffire, puisque tous les articles y sont synthétisés. La distinction du lemme et de l'entrée y est cependant maintenue pour marquer la différence entre des graphies "modernisées" (recommandées pour le lemme, la "modernisation" ayant l'avantage de la commodité) et des graphies plus conformes à l'usage du moyen français (adoptées pour les entrées) : ainsi à côté de l'entrée *chastel* figure le lemme *château*. En général, les formes modernes sont déjà possibles en moyen français. L'erreur cependant a été d'affecter de diacritiques des mots qui n'ont pas survécu. Ils conduisent alors à des inexistants : *anéantissement*, soit ; mais *anéantance* ? Cette forme n'a jamais existé. Il faut convenir que les lemmes de ce type confèrent au DMF une apparence gênante ; mieux vaudrait *aneantance*. Ce défaut n'est pas encore corrigé. Il le sera par la suite.

## 2. Une version augmentée

a) À quelques exceptions près, les mots grammaticaux ne sont pas traités dans le DMF 2012 (pas plus que dans les versions antérieures). Une des visées du DMF 2015 a été de combler cette lacune.

En attendant le résultat des travaux conduits par une Équipe de grammairiens animée par Annie Bertin et Bernard Combettes, il a paru judicieux de fournir des "synthèses" qui, même provisoires, mettent les mots grammaticaux au niveau des autres mots du DMF. Certes ces synthèses ne résultent pas d'un véritable travail de recherche. Mais, aussi bien structurées qu'il a été possible, relativement riches grâce aux fonds informatisés dont le DMF dispose, elles devraient fournir une base utile pour les recherches futures. Elles figuraient parmi les Compléments au DMF 2012 ; elles sont désormais intégrées à la nomenclature du DMF 2015. Par ailleurs, les mots grammaticaux forment un "Sous-ensemble" accessible comme tel.

N.B. La notion de "mot grammatical", soit dit en passant, s'impose ici comme une donnée lexicographique. Là où une grammaire traite des catégories et des paradigmes, le dictionnaire traite des signes un à un. On suppose alors que même si tel ou tel signe relève de plusieurs catégories, il présente une cohérence suffisante pour justifier une entrée unique : l'article lexicographique se donne pour objet de faire apparaître le mieux possible cette cohérence sémantique. Ainsi *peu* connaît des emplois adverbiaux et des emplois nominaux, mais le sens n'en est pas altéré, en sorte que la distinction catégorielle n'est pas de nature à le fragmenter. Même *le* article et *le* pronom peuvent aller sous la même bannière : ils ont en commun de fonctionner comme des "substantifs formels", c'est-à-dire des substantifs qui trouvent leur "matière" ailleurs, l'article dans le substantif qui le suit et le pronom dans un substantif qui le précède. Dans les "mots grammaticaux" comme dans les "mots sémantiques", la disjonction se limite aux formes homonymes : *en* issu de *in* et *en* issu de *inde* sont en effet deux mots distincts ; de même *si* issu de *sic* et *si* issu de *si*. Mais même là, pour peu que les étymons soient sémantiquement et formellement proches, l'homonymie peut demeurer sans effet sur le traitement : *qui* issu de *qui*, *qui* issu de *quis* et *qui* issu de *cui* peuvent fort bien aller ensemble ; tous ces emplois ont en commun le statut pronominal de "relatif-interrogatif". En somme, à chaque signe ne correspond en principe qu'une seule entrée. Inversement, à une entrée ne correspond jamais qu'un seul signe, en dehors de quelques féminins en tout point parallèles au masculin (comme *aucun* et *aucune*), des formes démonstratives en *i-* (*itant* sous *tant*), des formes composées (*ci-dessus*, sous *ci*) et des formes contractes (*au* sous *à* et sous *le* et non pas sous une entrée *au* ; *ès* sous *en* et sous *les* et non pas sous une entrée *ès*).

b) Les "Compléments au DMF 2012" comportent aussi un "Lexique des préfixes et des suffixes". Les entrées de ce document sont désormais intégrées à la nomenclature ; elles forment par ailleurs un "Sous-ensemble" commodément disponible. Les articles de préfixes et de suffixes ne sont que des ébauches que l'on se propose de reprendre.

c) Le dépouillement de textes supplémentaires, notamment d'éditions récentes (publiées entre 2011 et 2014), a conduit à enrichir la nomenclature de près de 3000 articles. Par ailleurs, plusieurs milliers d'articles existants bénéficient d'exemples supplémentaires et ont à cette occasion été révisés. C'est là un enrichissement qui n'est pas négligeable.

d) Enfin le DMF 2015 s'accompagne d'un Lexique nouveau, le *Lexique de proverbes*, dû à Pierre Cromer.

### 3. Une version enrichie de nouveaux liens hypertextuels

a) Le DMF 2012, comme les versions antérieures, permet d'ouvrir les articles correspondants du Godefroy (par "Dicfro"), du TLF informatisé et depuis peu du FEW. Cette fonctionnalité est étendue en 2015 à l'AND2, au DEAF et au DECT (Dictionnaire électronique de Chrétien de Troyes), ainsi qu'à la "Base des mots fantômes" de l'ATILF. Pour les entrées de l'AND2 absentes du DMF mais qui comportent des attestations de la période 1330 – 1500, des "articles de renvoi" complètent la nomenclature et autorisent du fait même l'accès à l'AND.

*N.B.* D'autres liens hypertextuels sont envisagés :

- Le clic sur l'étymon du FEW (au-dessus de l'article) et le clic sur l'onglet "Famille" ne devraient pas conduire au même résultat. Comme on sait, le FEW enregistre en nomenclature tous les étymons attestés d'une même famille, par exemple, outre le verbe, le substantif d'action, le substantif d'agent ou le substantif résultatif (*creare* / *creatio* / *creator* / *creatura*) ou encore les substantifs dérivés d'adjectifs ou l'inverse (*cupidus* / *cupiditas* ; *columbus* / *columbinus*). Dans un avenir proche, le clic sur l'étymon *creare* produira, comme c'est le cas actuellement, les mots mis par le FEW sous *creare* ; en revanche, le clic sur l'onglet "Famille" de *créer* produira l'affichage des vocables mis par le FEW sous *creare*, *creatio*, *creator* et *creatura*. Pour parvenir à ce résultat, on regroupera les étymons du FEW sous des "hyperétymons" ; ainsi *creatio*, *creator* et *creatura* seront mis sous l'hyperétymon *creare*, *cupiditas* sous l'hyperétymon *cupidus*, *columbinus* sous l'hyperétymon *columbus*.

- Il serait utile aussi de créer un lien, lemme par lemme, avec les articles de préfixes et de suffixes (*recommencement* par exemple permettrait d'accéder par un simple clic à *re-* et à *-ment1*).

- Enfin on envisage d'intégrer à la nomenclature les vocables d'ancien français tombés en désuétude, naturellement en les distinguant nettement des autres : le DMF deviendrait alors, grâce à un "Lexique des mots désuets", un portail d'accès à tous les dictionnaires de l'ancienne langue, pris dans leur intégralité, pour peu qu'ils soient disponibles sur Internet (Godefroy, DEAF, DECT et AND).

b) Le lien aux textes en saisie intégrale qui sont à la base du DMF s'opère désormais par Frantext. Leur accès gagne ainsi en commodité et en richesse.